

LE GENRE EN RECHERCHE

Évaluation et production des savoirs

Sous la direction de
Laurence Guyard, Magalie Lesueur-Jannoyer et Angela Zeller



Introduction

Laurence Guyard, Magalie Lesueur-Jannoyer, Angela Zeller

En France, l'enseignement supérieur et la recherche sont toujours marqués par un déséquilibre entre les femmes et les hommes dans des proportions proches de celles constatées au niveau européen (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2023). La structure genrée de nos sociétés se décline à tous les niveaux de l'organisation sociale, et le système académique n'y échappe pas. Le constat général est que la part des femmes diminue au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des postes académiques. Ce phénomène s'explique par la persistance de stéréotypes, par l'invisibilisation du travail des femmes dans le domaine scientifique, par l'entre-soi des réseaux très masculins, par une conciliation vie professionnelle/vie privée plus complexe pour les femmes, le travail domestique pesant encore davantage sur elles que sur les hommes. Même si différents champs de recherche autour de la question du genre se sont particulièrement développés, avec comme visée la déconstruction des conceptions et des idées reçues qui fondent les identités « masculines » et « féminines », des rôles sociaux que doivent tenir les femmes et les hommes et qui légitiment ainsi une domination des hommes sur les femmes, justifiée par un indépassable déterminisme biologique et psychologique (Löwy et Marry, 2007), les stéréotypes perdurent et les inégalités persistent. Les différences entre les femmes et les hommes sont encore très souvent essentialisées, perpétuant ainsi une (re)production des rapports sociaux de sexe justifiés par une distinction « naturelle » entre les femmes et les hommes et introduisant des biais « idéologiques » dans la production des savoirs (Mathevon et Viennot, 2017). Toutefois, ces différences ne peuvent être réduites à une simple dichotomie entre mâle et femelle, mais doivent être considérées comme une intrication complexe entre sexe et genre (Springer *et al.*, 2012). L'utilisation du genre comme outil méthodologique et interdisciplinaire permet de contrer ces biais idéologiques et d'enrichir la recherche grâce à la confrontation de différents univers scientifiques. Mais, en dehors des sciences sociales, la majorité du monde de la recherche reste encore réticente, voire sceptique quant à l'utilisation du concept de genre (Mathevon et Viennot, 2017) comme « outil heuristique » (Marry, 2011) et méthodologique, alors même que des recommandations visant à prendre en compte la dimension de genre et/ou de sexe en recherche se sont multipliées depuis les années 1960¹.

1. <http://genderinnovations.stanford.edu/policy/timeline.html>

Se consacrer à des travaux de recherche sur ces questions reste en effet un exercice difficile en ce qu'ils viennent remettre en cause l'organisation sociale fondée sur des rapports de domination. Les suspicions portant sur les intentions des chercheurs et des chercheuses s'y engageant, comme celles qui ont fait débat en France en 2020, en témoignent autant qu'elles appellent à ce que soit réaffirmée l'importance des sciences sociales, fondées sur des principes épistémologiques et méthodologiques, au regard des éclairages qu'elles apportent sur la compréhension du monde social et ses complexités (Jacquot et Ledoux, 2021).

Ce besoin de connaissances est d'autant plus criant que ces inégalités persistent, malgré la mise en œuvre de politiques publiques dédiées depuis une vingtaine d'années, tant au niveau national qu'europpéen. Dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, la loi française du 22 juillet 2013² a été renforcée par la publication d'un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique en 2018, puis par celle de 2019³ relative à la transformation de la fonction publique et le décret d'application de l'article 80 de mars 2020 (n° 2020-256). L'attendu de cette loi est la mise en place obligatoire et contraignante, pour chaque institution, de plans d'action égalité comportant des actions précises et opérationnelles inscrites dans un calendrier volontariste portant à la fois sur la gestion des ressources humaines, sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et sur la prise en compte du sexe et/ou du genre en recherche. Ces dispositifs législatifs français sont en cohérence avec les politiques et les actions mises en œuvre par l'Union européenne au cours de ces deux dernières décennies. Afin de renforcer l'efficacité de ses politiques, la Commission européenne a progressivement opéré un glissement de l'égalité des sexes au *gender mainstreaming* (« approche intégrée de la dimension de genre »), consistant en l'institutionnalisation de l'intégration de la dimension de genre dans l'action publique, la notion de genre rendant mieux compte de la hiérarchisation entre les femmes et les hommes.

Financé dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020, le projet GenderSmart, coordonné par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et dont était partenaire l'Agence nationale de la recherche française (ANR) aux côtés de sept autres institutions européennes, consistait, dans cette approche *gender mainstreaming*, à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action égalité dans les organismes de recherche et les organismes de financement. L'enjeu de ces plans était d'inscrire durablement des changements culturels et institutionnels en faveur de l'égalité femmes-hommes et d'amener les communautés scientifiques à prendre en considération la dimension sexe et/ou genre dans leur recherche. Pour l'ANR et le Cirad, participer à ce projet représentait l'opportunité de bénéficier d'un cadre structurant ainsi que de l'accompagnement de partenaires techniques experts pour l'un en sociologie du genre (Institute of Sociology, Czech Academy of Sciences, ISAS, République tchèque), pour l'autre sur le changement institutionnel (Yellow Window, Belgique), afin de répondre aux obligations législatives françaises. Après une phase d'autoévaluation dans chaque institution partenaire, des plans d'action ont été élaborés et mis en place. Des documents de recommandations portant sur la manière d'institutionnaliser durablement

2. Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

3. Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

l'égalité de genre ont été réalisés et publiés. Dans le cadre de ces travaux, l'existence potentielle de biais de genre, autant dans la conduite de la recherche que dans son évaluation, s'est révélée comme étant une problématique devant faire l'objet d'actions à mettre en œuvre dans les plans attendus, mais a surtout mis en lumière la nécessaire concertation entre les différents acteurs de la recherche afin d'en garantir la cohérence pour une plus grande efficacité. C'est ainsi qu'a germé l'idée entre l'ANR et le Cirad d'organiser un espace de réflexion et d'échanges entre scientifiques et organismes de financement sur cette problématique. L'existence des biais de genre dans les processus d'évaluation est en effet démontrée, que ce soit pour les recrutements, les promotions ou les attributions de financement, et ce quels que soient les domaines scientifiques (notamment Wennerås et Wold, 1997 ; Régner *et al.*, 2019). Manifestation de la division genrée du monde académique, ces biais ont pour effet de perpétuer et de renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Si la formation et la sensibilisation constituent des leviers déterminants pour lutter contre les biais de genre, elles ne sont pas des conditions suffisantes. En effet, identifier et mesurer systématiquement les potentiels biais de genre dans les processus d'évaluation ainsi que ceux menant à leur expression reste nécessaire. Face à la complexité des phénomènes pouvant conduire à une évaluation inégalitaire ou discriminante, la question des approches et des outils méthodologiques devait être posée. Mais si ces biais de genre, induits par les représentations genrées incorporées et inconscientes, peuvent s'immiscer dans les processus d'évaluation, ils peuvent également déterminer/orienter les approches scientifiques.

C'est donc autour de ces questions que l'ANR et le Cirad ont organisé un colloque sur *Le Genre en recherche* en décembre 2020, avec pour ambition de faire dialoguer scientifiques, agences de financement et évaluateurs et évaluatrices de projets de recherche. Pour l'ANR, cet événement représentait également l'opportunité de valoriser des projets qu'elle finance portant sur les enjeux de genre, à la fois dans l'évaluation et la production des savoirs, mais aussi de permettre aux scientifiques participant à ses processus d'évaluation de partager leurs expériences en tant que présidents ou présidentes de comités d'évaluation de l'ANR.

Après l'ouverture par la ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche, puis l'introduction par la direction de l'ANR et celle du Cirad, la journée s'est déroulée le matin autour de communications sur les enjeux de genre dans l'évaluation, suivies d'une table ronde avec les présidentes et présidents de comités d'évaluation ; l'après-midi, autour de communications centrées sur les biais de genre dans la production des savoirs, suivies également d'une table ronde avec d'autres présidentes et présidents de comité.

Initialement prévu en présentiel, la pandémie du Covid-19 a imposé une réorganisation du colloque, qui s'est tenu en distanciel, rassemblant en continu sur la journée 500 personnes. Ce public, majoritairement féminin (80 % de femmes), était constitué de scientifiques d'origines disciplinaire et institutionnelle très variées, de professionnels des métiers d'appui à la recherche et de la communication, de journalistes et de politiques. Au regard de l'intérêt suscité par ce colloque et de la richesse des communications, qui toutes venaient à la fois combler des vides dans la littérature et prodigieusement démontrer la complexité des mécanismes conduisant à la (re)production des inégalités, regrouper ces travaux et réflexions dans un même

ouvrage pour poursuivre et étendre le partage au-delà de l'événement est très vite devenu une évidence. Toutes les communications ne peuvent malheureusement apparaître ici, parce qu'ayant déjà fait l'objet de publication ailleurs ou sont à paraître⁴. En revanche, des contributions supplémentaires viennent enrichir les réflexions.

L'originalité de cet ouvrage est de rassembler des contributions à la fois de scientifiques et d'agences de financement, avec pour visée de réaffirmer l'importance de la mise en cohérence des actions, et surtout l'idée qu'il revient à tous les acteurs de la recherche de s'emparer de ces questions. Les contributions s'insèrent dans trois parties qui ont pu être dégagées, non sans difficulté en raison de leur diversité. En effet, selon qu'elles émanent de scientifiques ou d'organismes de financement, elles s'inscrivent de fait dans des contextes et des registres variés et présentent des analyses de différentes natures, mais qui toutes témoignent de la complexité du sujet des inégalités. Dans une première partie, deux agences de financement et un projet de recherche s'emparent de la question des biais de genre dans l'évaluation. La contribution d'une chercheuse sur les études de genre dans le champ du développement, celle relatant une expérience conduite à l'ANR et une troisième explorant les résistances dans le cadre d'une recherche analysent, dans une deuxième partie, les freins à considérer la dimension sexe et/ou genre en recherche, tout en réaffirmant cette nécessité afin d'éviter tout biais de genre dans la production des savoirs. Trois projets de recherche sont regroupés dans une troisième partie, montrant pour l'un les découvertes scientifiques qui peuvent être réalisées à considérer la question de la détermination du sexe et, pour deux autres, à partir de retours réflexifs, les enjeux de cette considération dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation.

► Références bibliographiques

- Jacquot S., Ledoux C., 2021. Prendre en compte le genre et l'intersectionnalité. *Politique européenne*, (74), 8-9.
- Löwy I., Marry C., 2007. *Pour en finir avec la domination masculine. De A à Z*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond/Le Seuil.
- Marry C., 2011. Le genre passeur de frontières. In : *Les Catégories sociales et leurs frontières* (A. Degenne, C. Marry, S. Moulin, dir.), Presses de l'université Laval, Québec, 161-191.
- Mathevon N., Viennot É. (dir.), 2017. *La Différence des sexes : questions scientifiques, pièges idéologiques*, Paris, Belin.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2023. *Vers l'égalité femmes-hommes ? Chiffres clés 2023*.
- Régner I., Thinus-Blanc C., Netter A., Schmader T., Huguet P., 2019. Committees with implicit biases promote fewer women when they do not believe gender bias exists. *Nature Human Behaviour*, 3, 1171-1179.
- Springer K., Mager Stellman J., Jordan-Young R., 2012. Beyond a catalogue of differences: A theoretical frame and good practice guidelines for researching sex/gender in human health. *Social Science and Medicine*, 74, 1817-1824.
- Wennerås C., Wold A., 1997. Nepotism and sexism in peer-review. *Nature*, 387, 341-343.

4. Delphine Martinot, *Pourquoi la meilleure réussite scolaire des filles ne se traduit-elle pas par une meilleure représentation des femmes dans les disciplines universitaires et les carrières socialement prestigieuses ?*, projet ANR GENIM ; Régner et al., 2019 ; Michal Raz, *Les Transformations des savoirs et des pratiques biomédicales autour de l'intersexuation en France*, EHESS.